

Comités (Permanents):—Fin

Deuxième rapport (Liste des sénateurs choisis pour faire partie des comités permanents des Relations extérieures, Finances, Transports et communications), 15-16.

Motion tendant à l'adoption du rapport; motion en amendement à l'effet de substituer le nom "Emmerson" à celui de "Burchill"—adoption. Rapport, tel que modifié, est adopté, 19.

Service civil. Administration du—

Liste des sénateurs choisis, 13.

Premier rapport (Quorum), 22.

Trafic touristique—

Liste des sénateurs choisis, 13.

Premier rapport (Quorum), 20.

Transports et communications—

Liste des sénateurs choisis, 15.

Premier rapport (Quorum), 20.

Substitution du nom "Aseltine" à celui de "Fallis" sur la liste de ce comité, 39.

Substitution du nom "Nicol" à celui de "Daigle" sur la liste de ce comité, 39.

Comité autorisé à examiner et faire rapport sur celui de la Commission royale des transports; d'assigner des personnes, faire produire dossiers et documents et siéger durant ajournements du Sénat, 28.

Second rapport (Impression des délibérations du comité sur le rapport de la Commission royale des transports), 54.

Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement, 5.**Commissaires du havre de North Fraser. Loi des—(Modification):**

Bill (8)—1re, 142. 2e et déferé B.C., 145. Rapport et 3e, 150. S.R., 163. Ch. 17.

Commissaires du havre de Toronto, 1951. Loi concernant les:

Bill (9)—1re, 70. 2e et déferé T.C., 74. Rapport avec amendements; amendements agréés et 3e, 138-139. Amendements agréés par Coms., 145. S.R., 163. Ch. 26.

Commission royale sur le transport:

Comité des Transports et communications autorisé à examiner et faire rapport sur la—Motion, 28.

Communes:

Présence des sénateurs dans la salle du Sénat pour assister aux sanctions royales de bills, 162-164, 173.

Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Exploitation financière de la: Motion et Ordre de rapporter, 47-48.**Comptes publics du Canada et rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1951:**

Le comité des Finances autorisé à examiner et faire rapport sur—Motion, 28.